

Activ'été



GUIDE DES PARENTS 2024



Châteauguay

TABLE DES MATIÈRES

MOT DE L'ÉQUIPE DE COORDINATION	3
L'ÉQUIPE DE COORDINATION	4
ACTIV'ÉTÉ SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX	4
1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	5
1.1 Objectifs des programmes	5
1.2 Fonctionnement du camp de jour	5
1.3 Horaires	5
1.4 Secteurs disponibles	6
1.5 Procédure d'absence	6
1.6 Procédure de départ	6
1.7 Matériel à apporter.....	6
2. DÉPLACEMENT À VÉLO	7
2.1 Frais de déplacement.....	7
3. PROGRAMME INTÉGRATION	8
4. MODALITÉ DE PAIEMENT ET DE REMBOURSEMENT	8
4.1 Inscription.....	8
4.2 Remboursement et annulation	9
4.3 Reçu d'impôt.....	9
5. CODE DE VIE DU PARTICIPANT	10
5.1 Mesures disciplinaires	10
6. SANTÉ ET SÉCURITÉ	11
6. Premiers soins	11
6.1 Médicaments.....	11
6.2 Allergies.....	11
7. SORTIES LOCALES	12
8. SORTIES MAJEURES	13-14
APPRENTIS ANIMATEURS	15



MOT DE L'ÉQUIPE de coordination d'Activ'été

Cette année encore, l'équipe d'Activ'été aura le privilège d'animer et de divertir votre enfant durant sept (7) semaines. La sécurité demeurera notre priorité tout au long de l'été, sans soustraire le plaisir des enfants et leur apprentissage à vivre en groupe. Votre enfant pourra compter sur une équipe dynamique et impliquée, en plus de profiter d'une programmation diversifiée.

La Ville de Châteauguay vous présente son *Guide des parents* pour l'ensemble de ses programmes Activ'été dans le but de vous aider à préparer et planifier l'été de votre enfant, en plus de vous informer sur nos diverses politiques et procédures. Nous espérons qu'il vous sera utile et qu'il répondra à vos interrogations.

De plus, la « trousse du participant » vous sera remise avec toute l'information nécessaire concernant les différentes excursions et activités propres à votre enfant. Nous vous invitons donc à consulter et à conserver ce guide jusqu'à la fin de l'été. Si toutefois vous avez d'autres interrogations, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Nous vous souhaitons de passer un bel été en notre compagnie.

L'équipe de coordination Activ'été

Division culture et projets spéciaux

Direction de la vie citoyenne

Ville de Châteauguay

Notez bien : dans le but d'alléger la lecture de ce document, le terme « parent(s) » désigne également les tuteurs et les titulaires de l'autorité parentale de l'enfant.

L'ÉQUIPE DE COORDINATION

Alexandra Corbeil, *coordonnatrice, programme estival*

450 698-3134

alexandra.corbeil@ville.chateauguay.qc.ca

Cedric Lapointe, *coordonnateur adjoint, programmation estivale*

Secteur : Écoles Saint-Jude et Harmony

450 698-3846

cedric.lapointe@ville.chateauguay.qc.ca

Maelle Desrosiers, *coordonnatrice adjointe, programmation estivale*

Secteur : Écoles De la Rive, Gabrielle-Roy et La Centrale 13-15 ans

450 698-3079

maelle.desrosiers@ville.chateauguay.qc.ca

Daniel Barrena, *coordonnateur adjoint, programmation estivale*

Secteur : Écoles Gérin-Lajoie et Marc-André-Fortier

450 698-3136

daniel.barrena@ville.chateauguay.qc.ca

ACTIV'ÉTÉ sur les réseaux sociaux



Suivez-nous sur Facebook pour connaître, en temps réel, les modifications d'activités, les retards d'autobus ou lignes de vélo et toute information relative au bon fonctionnement du camp de jour.



1 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Constitués d'une équipe dynamique et impliquée, les programmes Activ'été de la Ville de Châteauguay ont pour but d'animer et divertir les enfants dans une programmation diversifiée, où la sécurité est prioritaire.

1.1 OBJECTIFS DES PROGRAMMES

- Offrir une expérience de loisir plaisante, sécuritaire et enrichissante pour tous les participants;
- Promouvoir les valeurs du camp, soit l'adoption des saines habitudes de vie, l'ouverture sur les autres et permettre à tous les participants d'apprécier la vie de groupe.

1.2 FONCTIONNEMENT DU CAMP DE JOUR

Le volet camp de jour des programmes Activ'été offre 14 secteurs pour les enfants âgés de 5 à 15 ans. Les secteurs se divisent en groupe d'âge : 5-6 ans, 7-8 ans, 9-12 ans et 13-15 ans.

Une équipe d'animation est attribuée à chacun des secteurs pour toute la période estivale. Chaque équipe est composée d'animateurs, d'animateurs à l'intégration ainsi que d'un responsable de secteur. Ce dernier supervise et encadre le groupe à sa charge.

⇒ La création du profil parent sera obligatoire avant la première journée de camp de jour.

Pour toute question durant l'été, nous vous invitons à prendre contact avec le coordonnateur adjoint attribué au programme de votre enfant. Il n'est pas possible pour un parent de communiquer directement avec le secteur de l'enfant, les messages doivent être dirigés vers la coordination.

1.3 HORAIRES

Camp de jour

Du mardi 2 juillet au vendredi 16 août

Lundi au jeudi : 9 h à 16 h

Vendredi : 9 h à midi

Service de garde - Option 1 (Tous les jours)

Du mardi 2 juillet au vendredi 16 août

Lundi au jeudi : 7 h 30 à 9 h | 16 h à 17 h 30

Vendredi : 7 h 30 à 9 h | midi à 17 h 30

Service de garde - Option 2 (Les vendredis)

Du 2 juillet au 16 août : midi à 17 h 30

Service de garde - Option 3 (À la semaine)

Du mardi 2 juillet au vendredi 16 août

Lundi au jeudi : 7 h 30 à 9 h | 16 h à 17 h 30

Nouveauté : L'application **Planitou** est un outil unique permettant de suivre les présences de façon interactive et de communiquer avec les familles. Simple à utiliser, la plateforme est dédiée à la sécurité des enfants et permet de consigner une foule de renseignements !



Notez bien : Les départs en ligne de vélo se font à 15h45. Votre enfant, selon son lieu de résidence, arrivera à la maison entre 15h45 et 16h15. Les enfants qui peuvent quitter seuls le secteur pourront le faire dès 16h. Le vendredi, l'heure de départ est 11h45.

Pour connaître les détails de la programmation, veuillez consulter le calendrier remis à l'inscription et disponible sur le site web de la Ville au ville.chateauguay.qc.ca.

1.4 SECTEURS DISPONIBLES

Secteurs – 5 à 6 ans

École Gérin-Lajoie - 110, rue Lajoie
École Marc-André-Fortier - 121, rue Prince
École Gabrielle-Roy - 275, rue Bonaventure
École Saint-Jude - 71, rue Alphonse-Desjardins

Secteurs - 7 à 8 ans

École Gérin-Lajoie - 110, rue Lajoie
École Harmony - 280, rue Brahms
École De la Rive - 180, Bd Salaberry Nord
École Saint-Jude - 71, rue Alphonse-Desjardins

Secteurs - 9 à 12 ans

École Marc-André-Fortier - 121, rue Prince
École Harmony - 280, rue Brahms
École Gabrielle-Roy - 275, rue Bonaventure
École De la Rive - 180, Bd Salaberry Nord
École Saint-Jude - 71, rue Alphonse-Desjardins

Service de garde

Le service de garde est offert dans tous les secteurs.

1.5 PROCÉDURE D'ABSENCE

Les présences sont prises tous les jours (matin, midi et soir). En cas de retard, le parent doit aviser le responsable de secteur sur place de l'heure d'arrivée de son enfant. Celui-ci informera toute l'équipe d'animation. L'équipe ne vous contactera pas en cas d'absence et il n'est pas nécessaire d'en informer la coordination.

1.6 PROCÉDURE DE DÉPART

L'enfant inscrit au camp de jour ne peut partir seul ou avec une personne dont le nom ne figure pas sur la plateforme Planitou sans une autorisation écrite du parent ou un appel à la coordination. Advenant cette situation, un appel aux parents sera fait afin d'obtenir l'autorisation sans quoi l'enfant restera avec l'équipe d'animation.

Pour assurer la sécurité de tous les enfants, le responsable de secteur (camp de jour ou service de garde) demandera une carte d'identité à toute personne se présentant pour récupérer son enfant. Des frais de 15 \$ par tranche de 15 minutes de retard seront facturés.

1.7 MATÉRIEL À APPORTER

- Sac à dos
- Bouteille d'eau
- Dîner froid et deux collations (en cas d'oubli, le camp fournira le dîner et les frais vous seront facturés)
- Souliers de sport ou des sandales fermées
- Chapeau
- Crème solaire (**à appliquer idéalement avant le départ | aucun prêt de crème solaire**)

Les enfants des groupes 5-6 ans

À apporter lors de la première journée et à laisser dans le sac à dos :

- Serviette (pour la relaxation)
- Deuxième paire de sous-vêtements

Nous vous prions de bien identifier tous les vêtements et les effets personnels de votre enfant.

La Ville de Châteauguay n'est pas responsable des objets perdus durant l'été ou des bris et vol de matériel.

Notez bien : Nous vous rappelons que l'équipe d'Activ'été favorise la participation active donc prévoir des vêtements en conséquence de la météo et des activités extérieures. Pour connaître les détails de la programmation, veuillez consulter le calendrier remis à l'inscription et disponible sur le site web www.ville.chateauguay.qc.ca.

2 DÉPLACEMENTS À VÉLO

Pour les enfants de 9 à 12 ans inscrits au camp de jour

Le camp de jour de la Ville de Châteauguay offre à ses jeunes familles une formule particulière et unique de transport pour les jeunes : le déplacement à vélo. Sur le principe d'un trajet d'autobus matin et soir, des centaines d'enfants se déplacent dans les rues pour se rendre à leur secteur d'activités et retourner à la maison en suivant un trajet préétabli dirigé par un animateur formé. Ce concept mis de l'avant depuis plus de 25 ans est unique au Québec et constitue une des signatures de l'originalité du programme du camp de jour châteauguais.

Pour des raisons évidentes de sécurité, les vélos **ne doivent pas** être munis de petites roues d'entraînement. L'enfant doit être à l'intersection de la rue identifiée sur l'un des trajets de vélo de l'école où il est inscrit dès 9 h le matin. Veuillez prendre note qu'un trajet à vélo dure au plus 30 minutes. Ainsi, l'enfant habitant près de l'école arrivera à la maison vers 15 h 45, alors que celui habitant à l'extrémité du trajet arrivera vers 16 h 15 (le trajet pourrait être plus long au début de l'été, particulièrement les premières journées).

Puisque le port du casque est une mesure idéale de protection, nous vous recommandons fortement de procurer à votre enfant un casque de vélo à **Activ'été, on porte notre casque!**

Notez bien : Si votre enfant se rend seul au secteur (sans le trajet à vélo), il sera sans surveillance jusqu'à l'arrivée des animateurs, à 9 h.

2.1 FRAIS DE DÉPLACEMENT

Pour les groupes 5-6 ans, 7-8 ans ainsi que le groupe La Centrale (13-15 ans), les déplacements vers l'ensemble des sorties se font en autobus ou à la marche. Pour les groupes 9-12 ans, plusieurs sorties se font à vélo. L'enfant doit donc avoir son vélo lorsqu'indiqué.

Le vélo est obligatoire lorsque le symbole suivant apparaît à l'horaire :



Si l'enfant n'a pas son vélo le matin d'une sortie, le responsable de secteur communiquera avec le parent afin que celui-ci l'apporte au secteur avant le départ. Advenant que le parent ne soit pas rejoint ou ne puisse se déplacer, un membre de la coordination pourrait assurer le transport de l'enfant. Des frais de 30 \$ seront facturés au parent.

L'enfant pourrait également être transféré dans un autre secteur, si la situation le permet. Dans ce cas, il ne pourra profiter de la sortie prévue.

3 PROGRAMME INTÉGRATION

L'objectif du programme est de permettre à un enfant vivant une situation de handicap de participer aux activités de la vie quotidienne du camp de jour. Pour ce faire, l'enfant sera jumelé à un animateur qui lui apportera le soutien nécessaire afin de faciliter son intégration au groupe.

Les parents désirant inscrire leur enfant doivent remplir le formulaire d'adhésion et d'identification des besoins disponibles en ligne au ville.chateauguay.qc.ca/camp-de-jour/camp-ete/integration/. Le formulaire devra être rempli au plus tard le **15 mars**.

Pour plus d'information concernant les services offerts, référez-vous au *Guide du programme Intégration* ou contactez le coordonnateur responsable du programme.

4 MODALITÉS DE PAIEMENT ET DE REMBOURSEMENT

4.1 INSCRIPTION

INSCRIPTION EN LIGNE

Payable par carte VISA, MASTERCARD ou Accès D. Les frais doivent être payés en totalité lors de l'inscription.

INSCRIPTION EN PERSONNE au Centre culturel G. P.-Vanier (15, boul. Maple)

Payable par carte VISA, MASTERCARD, carte de débit, argent comptant ou par chèque libellé à l'ordre de la Ville de Châteauguay. Pour toute facture **de plus de 200 \$**, il est possible de payer en deux versements égaux :

- 1^{er} versement : 50 % du total de la facture lors de l'inscription;
- 2^e versement : chèque postdaté au **3 juin 2024**.



4.2 REMBOURSEMENT ET ANNULATION

1. L'annulation de l'inscription, avec remboursement, est possible jusqu'à 10 jours avant la date à laquelle débute le camp de jour « à l'été » ou « à la semaine ». Des frais d'administration de 10 \$ sont retenus. Les frais de retard ne sont pas remboursés.
2. La Ville de Châteauguay remboursera le montant intégral déboursé, sans pénalité, si elle modifie les conditions d'une activité avant qu'elle ne débute.
3. Si la personne inscrite est incapable, pour cause de maladie, de participer de façon permanente à l'activité, le remboursement se fera au prorata de l'utilisation du service. La présentation d'un certificat médical sera requise au plus tard dix (10) jours suivant le début de la maladie.
4. La Ville de Châteauguay exigera des frais de 45 \$ pour tout chèque émis sans provision.
5. Si l'enfant ne se présente pas à l'heure à l'endroit prévu, la Ville de Châteauguay ne sera pas tenue responsable et n'offrira aucun remboursement.

4.3 REÇU D'IMPÔT

À votre demande, un reçu à des fins fiscales (Relevé 24) sera émis pour l'ensemble des programmes, à l'exception du programme *Excursions*. Vous recevrez ce document au mois de février de l'année suivante.

5 CODE DE VIE DU PARTICIPANT

L'équipe de coordination encourage les parents à prendre connaissance du code de vie du participant et à sensibiliser l'enfant à son contenu. Ces règles s'adressent aux enfants, mais concernent également les parents :

- Je participe de façon constructive au climat général;
- Je suis respectueux dans toutes mes actions et mes communications, autant envers les enfants qu'envers le personnel du camp de jour;
- Je respecte les règlements établis par l'équipe d'animation et par les différents responsables des sites visités;
- Je ne pose pas de gestes offensants, discriminants, intimidants, violents ou menaçants et n'encourage pas les autres enfants à le faire (incluant la cyberintimidation);
- Je fais attention à l'environnement, aux biens publics, aux équipements qui me sont prêtés et j'aide à garder les lieux propres;
- En aucun temps, je ne mets en péril ma propre sécurité ou celle des autres, tant par mes actions que par la simple possession d'objets jugés dangereux (ex. : canif, pétard à mèche, briquet, liquides inflammables, etc.);
- Je n'utilise mon téléphone cellulaire ou tout autre appareil électronique qu'avec l'autorisation de l'équipe d'animation ou pour une situation d'urgence. En tout temps, il devra être rangé dans mon sac à dos et la Ville de Châteauguay ne sera pas tenue responsable du bris, du vol ou de la perte de l'appareil;
- Je m'habille de façon à pouvoir profiter pleinement des activités proposées et je ne porte pas de vêtements ou accessoires faisant la promotion de drogues (illicites ou non), de boissons alcoolisées, de produits du tabac et/ou présentant un message discriminatoire et/ou grossier et/ou jugé violent;
- Je ne consomme pas et je n'ai en ma possession ni alcool, ni cigarettes, ni cigarettes électroniques, ni cannabis (et produits dérivés), ni drogues illicites.

5.1 MESURES DISCIPLINAIRES

Le non-respect des différents articles du code de vie peut mener à certaines mesures disciplinaires, dont la suspension et/ou l'expulsion officielle du participant. Lors de l'inscription, le parent devra signer le code de vie du camp de jour, ce qui signifie qu'il a pris connaissance des règlements, des limites et des conséquences liées au non-respect des différents points que nous jugeons importants à la vie en groupe.

Les conséquences données dues au manquement au code de vie seront appliquées en respectant une gradation :

- a) Avertissement verbal, par le responsable de secteur;
- b) Premier avertissement écrit, par le responsable de secteur;
- c) Deuxième avertissement écrit accompagné d'une journée de suspension, par le coordonnateur adjoint;
- d) Troisième avertissement écrit, accompagné d'un retrait définitif du camp de jour, par le coordonnateur adjoint.

La Ville de Châteauguay se réserve cependant le droit d'expulser, sans préavis, un jeune qui enfreindrait volontairement et gravement le code de vie. L'expulsion de l'un des huit programmes entraîne automatiquement l'expulsion de l'ensemble des programmes (camp de jour, excursions, camps spécialisés, service de garde, Intégration, La Centrale 13-15 ans et apprentis animateurs). Dans le cas d'une expulsion, le remboursement sera fait selon la politique de remboursement des activités.

6 SANTÉ ET SÉCURITÉ

Par mesures de sécurité, tous les employés du programme estival ont suivi une formation de Premiers soins – RCR.

Si votre enfant se blesse ou s'il a un malaise, un responsable de secteur jugera de la gravité du cas. Si le cas est majeur ou que nous avons un doute quelconque, nous communiquerons immédiatement avec le parent ou toute autre personne responsable identifiée au préalable. Si aucun adulte responsable n'est rejoint, nous organiserons le transport de l'enfant à la clinique médicale ou vers l'hôpital. En tout temps, il demeurera en compagnie d'un membre du personnel du camp de jour Activ'été, et ce, jusqu'à l'arrivée d'un parent.

La décision d'appeler l'ambulance ou non en cas d'urgence est laissée au jugement de personnel du camp de jour et les frais de transport ambulancier seront assumés par les parents.

6.1 MÉDICAMENTS

Selon la loi, aucun employé du camp de jour Activ'été n'est en droit d'administrer un médicament. Le responsable de secteur peut superviser l'enfant, qui doit prendre le médicament seul. Le responsable peut rappeler à l'enfant de prendre son médicament mais, en cas d'oubli de sa part, il ne pourra en être tenu responsable. Dans certains cas particuliers, il est aussi en droit de refuser de prendre cette responsabilité. Si l'enfant n'est pas en mesure de le faire seul ou que le médicament peut entraîner des effets secondaires importants s'il n'est pas pris, le parent responsable pourrait devoir se déplacer pour administrer le médicament à l'enfant. Par mesure de sécurité, l'enfant ne peut conserver de la médication dans son sac ou dans sa boîte à lunch.

Notez bien : Veuillez noter que l'administration de l'Épipen, en cas de réaction allergique grave, est une situation urgente de premiers soins et, dans ce cas, l'administration du médicament par l'animateur est encouragée. Le médicament doit être dans son contenant original et identifié au nom de l'enfant. Vous devrez fournir à votre enfant une pochette ventrale qu'il portera en tout temps et qui contiendra son auto-injecteur. Advenant que l'enfant se présente au camp de jour sans sa médication, le parent devra lui apporter rapidement ou il devra retourner à la maison.

6.2 ALLERGIES

Certains aliments seront interdits sur les lieux de camp de jour afin d'éviter des réactions allergiques. Vous recevrez une note à cet effet lors des premières journées du camp. Soyez vigilant lors de la préparation des repas de votre enfant afin de ne pas inclure ces aliments.

7 SORTIES LOCALES

Les enfants pourront profiter de sorties locales durant l'été. Veuillez vous référer à l'horaire du secteur de votre enfant remis lors de l'inscription afin de prendre connaissance des dates auxquelles les sorties auront lieu. Les déplacements se feront à vélo, à pied ou en autobus selon la proximité de l'endroit et l'âge des enfants.

• **PARCS ALFRED-DORAIS** (BOULEVARD PRIMEAU ET RUE RICHELIEU), **YVAN-FRANCO** (BOULEVARD DE GAULLE ET RUE RAVEL), **JOSAPHAT-PITRE** (RUES ALBERT ET DE NICOLET), **MARCEL-SEERS** (RUES LETENDRE ET GIROUARD), **PHILIPPE-BONNEAU** (RUES CRAIK ET THÉBERGE), **VINCENT** (RUES VINCENT ET CARILLON) **ET ELMRIDGE** (RUES ELMRIDGE ET BONAVENTURE)

À apporter :

- Maillot de bain (déjà sous les vêtements)
- Serviette de plage
- Sous-vêtement de rechange
- Crème solaire (à appliquer avant le départ de l'enfant)
- Chaussures de plage ou de toile pour porter en tout temps sur le site

• **CENTRE NAUTIQUE DE CHÂTEAUGUAY – 540, boulevard D'Youville**

À apporter :

- Maillot de bain (déjà sous les vêtements)
- Serviette de plage
- Crème solaire (à appliquer avant le départ de l'enfant)
- Souliers d'eau (les « gougounes » et les « Flip-Flop » sont interdites)

• **POINTE NAUTIQUE DE CHÂTEAUGUAY – 85, boulevard Salaberry Nord**

À apporter :

- Maillot de bain (déjà sous les vêtements)
- Serviette de plage
- Crème solaire (à appliquer avant le départ de l'enfant)
- Souliers d'eau (les « gougounes » et les « Flip-Flop » sont interdites)

• **BOWLING, QUILLORAMA II – 133, boulevard Maple**

À apporter :

- Une paire de bas

8 SORTIES MAJEURES

AU SUPER AQUA CLUB | 9-12 ans

Mardi 16 juillet

Départ du trajet de vélo (9-12 ans) : 7 h 30
Heure d'arrivée au camp : 7 h 45
Départ du secteur : 8 h 30
Retour au secteur (9-12 ans) : 16 h (approx)

À apporter :

- Dîner froid et 2 collations ;
- Crème solaire (à appliquer avant le départ de l'enfant) ;
- Maillot de bain (déjà sous les vêtements) ;
- Serviette de plage ;
- Veste de flottaison individuelle au besoin.

AU PARC SAFARI | 5-12 ans*

Mardi 23 juillet (secteur de la bourrasque)

Mercredi 24 juillet (secteur de l'éclair et du tonnerre)

Départ du trajet de vélo : 7 h 45
Heure d'arrivée au camp : 8 h
Départ du secteur : 8 h 30
Retour au secteur : 15 h 45
Départ des lignes de vélo : 16 h

À apporter :

- Dîner froid et 2 collations ;
- Crème solaire (à appliquer avant le départ de l'enfant) ;
- Bouteille d'eau ;

***Notez bien :** La sortie majeure au **Parc Safari** se déroulera par école et non par secteur.

8 SORTIES MAJEURES (SUITE)

CENTRE DES SCIENCES DE MONTRÉAL | 7-8 ans

Mardi 30 juillet

Heure d'arrivée au camp : 7 h 30

Départ du secteur : 8 h

Retour au secteur : 15 h 45

À apporter :

- Dîner froid et 2 collations ;

RÉCRÉOFUN | 5-6 ans

Mardi 13 août

Heure d'arrivée au camp : 8 h 30

Départ du secteur : 9 h

Retour au secteur : 15 h

À apporter :

- Dîner froid et 2 collations ;
- Crème solaire (à appliquer avant le départ de l'enfant) ;
- Bouteille d'eau ;
- Paire de bas ;
- Vêtements de sport.

9 APPRENTIS ANIMATEURS

FORMATION DE LA RELÈVE

Pour les 13 à 15 ans

Du mardi 2 juillet au vendredi 16 août, minimum de 3 jours par semaine

Horaire : Du lundi au vendredi

Objectifs visés :

- Offrir une expérience de travail enrichissante pour l'apprenti animateur dans le domaine du loisir et de l'animation ;
- Former une relève pour les années à venir.

Lorsque l'apprenti animateur aura terminé sa formation auprès d'Activ'été, un certificat lui sera remis attestant le nombre d'heures qu'il a fait ainsi que les compétences acquises durant l'été. Advenant un manque de motivation de la part du candidat en cours de saison, Activ'été se réserve le droit de mettre fin à la collaboration.





Active'été

GUIDE
des parents
2024



Châteauguay